REÇU LE
16 OCT. 2026
LA SOUS PREFECTURE
DE GEX (AIN)

<table>
<tr><td colspan="2">DEPARTEMENT DE L'AIN</td><td rowspan="2">EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL</td></tr>
<tr><td colspan="2">ARRONDISSEMENT : THOIRY
COMMUNE : MIJOUX</td></tr>
<tr><td colspan="2">OBJET :
Modification du tableau des emplois et des effectifs</td><td rowspan="4">SEANCE DU 21.09.2026

Etaient présents : M. VIALLET. M. ALEXANDRE. P. DARMEY. A. DRUON. C. GENIEVRE-LUCET. C. GROSGURIN. M. HEMONNOT. D. JULLIARD. G. LEGAY.

Secrétaire de séance : A. DRUON

Pouvoirs :
• T. GENIEVRE donné à C. GENIEVRE-LUCET</td></tr>
<tr><td>Date de convocation :
14.09.2026</td><td rowspan="3">Nb de conseillers
En exercice : 11

Présents : 9

Votants : 10

Pouvoirs : 1</td></tr>
<tr><td>Date d'affichage :
22.09.2026</td></tr>
<tr><td>N° Délibération
01247.2026.09.049</td></tr>
</table>

OBJET : RESSOURCES HUMAINES –Modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la fonction publique, notamment son article L.313-1,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste),

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 05.06.2026 (délibération n°01247.2026.06.033),

Le maire expose que la commune a recruté en mai 2025 l'actuelle chargée de missions pour une durée hebdomadaire de 28/35ème. En raison de l'accélération des projets, dont la mise en œuvre est dévolue à la chargée de missions, en sus de ses autres tâches (ex : urbanisme), il convient d'augmenter son temps de travail pour ne pas retarder leur exécution.

Il s'agit particulièrement de la phase finale des travaux des Bains-douches, de la rénovation de la Montagne (qui entre en phase travaux en septembre), de celle de la mairie-poste (la 1ère étape, le déplacement des toilettes publiques commencera en octobre et le reste du projet est en phase APD, avec prochain dépôt du permis de construire), de l'extension de l'école qui, dans l'idéal, doit être achevée pour la rentrée 2027/2028 et du lancement de la phase conception – réalisation du projet de *pump track*.

Mme le maire propose de modifier le tableau des emplois en intégrant cette proposition.

Service	Filière	Grade / Emploi	Fonctions	Temps de travail au 24.08.2026	Temps de travail à partir du 28.09.2026	Susceptible d'être pourvu par voie contractuelle	Postes pourvus	Postes vacants
MARIE	Administrative	Attaché	Secrétaire générale	35h	35h	X	X	
MAIRIE	Administrative	Rédacteur Rédacteur principal 2ème classe Rédacteur principal 1ère classe	Chargé de mission	28h	35h	X	X	
MAIRIE / AGENCE POSTALE	Administrative	Adjoint-administratif	Assistant de gestion administrative	35h	35h	X	X	
ECOLE	Médico-sociale	ATSEM	ATSEM	34h	34h	X	X	
ECOLE	Technique	Adjoint technique polyvalent annualisé	Agent de restauration et d'entretien	14h	14h	X	X	
ECOLE	Technique	Adjoint technique polyvalent annualisé	Agent de restauration et d'entretien	28h	28h	X	X	
TECHNIQUE	Technique	Adjoint technique	Polyvalent	35h	35h	X	X	
			ETP	6,0	6,2			

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition ci-dessus ;
- De modifier en conséquence le tableau des emplois à compter du 28.09.2026 conformément à cette proposition
- D'inscrire au budget les crédits correspondants.

Contre : / 0 Abstention : / 0 Pour : / 10 (dont 1 pouvoir)

DELIBERATION N°01247.2026.09.049

Pour extrait d'acte conforme
Le maire, Martine VIALLET